

Direction départementale des territoires et de la mer

Fraternité

POINT INFORMATION

Rouen, le 05/02/2024

Service Prévention Éducation aux Risques et Gestion de Crise





Bureau Sécurité Routière et Transports Exceptionnels

D490

Du 19 février 2024 à 9H00 au 23 février à 17H00, et du 4 mars à 9H00 au 8 mars 2024 à 17H00, la circulation de tous les véhicules sera restreinte sur la D490 du PR 6+873 au PR 8+558 sur le territoire des communes de Arelaune-en-Seine et Rives-en-Seine.

Du 20 février 2024 au 21 février 2024, pour une durée d'une nuit de 22H00 à 5H00, et du 21 février 2024 au 22 février 2024, ainsi que du 05 mars 2024 au 06 mars 2024. la circulation sera interdite sur la D490 du PR6+873 au PR 8+558 sur le territoire des communes de Arelaune-en-Seine et Rives-en-Seine.

RAPPEL:

La circulation des transports exceptionnels doit être réalisée à faible allure et avec la plus grande prudence.

Cité administrative, 2, rue Saint-Sever BP 76001, 76032 ROUEN Cedex

Mél : <u>ddtm-speric-bsrte-te@seine-</u> maritime.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-16h30 (du lundi au jeudi)

8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)

1/1